



Le 30 avril 2026

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 2026

Lors de sa séance du jeudi 30 avril, le Sénat a décidé d'inscrire le mercredi 6 mai à 16 h 30 la désignation des trente-sept membres de la commission spéciale sur la proposition de loi visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 6 mai 2026 s'établit comme suit :

SEMAINE SÉNATORIALE

Mercredi 6 mai 2026

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 6 mai à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Désignation des **trente-sept membres** de la commission spéciale sur la proposition de loi visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique

- Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette commission spéciale : mardi 5 mai à 15 heures

- Éventuellement, suite de la proposition de loi visant à **lutter** contre l'**entrisme islamiste** en **France**, présentée par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 576, 2025-2026) (demande du groupe Les Républicains)

- Proposition de loi visant à **donner** aux **acteurs locaux** les **moyens** de **lutter** contre la **cabanisation**, présentée par MM. Jean-Marc BOYER, Daniel LAURENT, Mmes Anne VENTALON, Lauriane JOSENDE et M. Jean SOL et plusieurs de leurs collègues (texte de la commission, n° 551, 2025-2026) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 10 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 30 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mai à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à soutenir les **collectivités territoriales** dans la **prévention** et la **gestion** des **inondations** (texte de la commission, n° 580, 2025-2026) (demande de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 27 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 29 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 4 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 6 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 5 mai à 15 heures